



Dossier de consultation

Déposante Patrick Gesset

Secteurs d'Information sur les Sols (SIS)

Secteur d'Information sur les Sols (SIS)
Déposante Patrick Gesset – Vierzon

Identification

<u>Identifiant</u>	18SIS00967
<u>Nom usuel</u>	Déposante Patrick Gesset
<u>Adresse</u>	Chemin de la Croix Moreau
<u>Lieu-dit</u>	La Grande Jonchère
<u>Département</u>	CHER (18)
<u>Commune principale</u>	VIERZON
<u>Autre(s) commune(s)</u>	

Caractéristiques du SIS

Le site de La Grande Jonchère, situé section EM parcelle n°52 à Vierzon a accueilli une dépositrice de matière de vidange, exploitée par M. Patrick Gesset. L'établissement comportait notamment des installations de stockage de fûts de déchets industriels, une aire de lavage de véhicules, une aire de transfert des déchets, un hangar de stationnement des véhicules et des aires de circulations étanches. La société Patrick Gesset a exploité la dépositrice jusqu'en 2003.

Situé à 150 m du Ruisseau du Verdin, la dépositrice Patrick Gesset est localisée dans l'emprise d'une crue centennale et dans une zone d'inondation d'aléa faible. Trois nappes sont présentes au droit du site : la nappe des alluvions du Cher, la nappe du Turonien et la nappe des sables du Cénomaniens. Celles-ci sont utilisées dans le cadre de captages destinés à l'alimentation en eau potable (AEP). Cependant, aucun captage AEP n'est sensible à une pollution du site. De nombreux puits privés sont présents autour du site. Cette exploitation est contiguë à la dépositrice de la société Jean GESSET et au dépôt de boues de la ville de Vierzon. Ces trois établissements forment un seul site qui est géré comme une seule entité au niveau de la démarche "Sites et sols pollués".

Ce site a été inscrit à l'inventaire de 1994 en raison de présomptions de pollution et de risques de contamination des eaux souterraines. De plus, par arrêté du 13 septembre 1999, l'administration a demandé la réalisation d'un diagnostic initial et d'une évaluation simplifiée des risques (ESR), afin de caractériser l'état du site et de définir la réhabilitation éventuelle à prévoir.

En raison de la proximité des trois établissements, une seule étude a été menée pour les

parcelles n°52, 53 et 54. Une étude historique a été remise en 2001. Puis, en 2005, le bureau d'études SAUNIER a établi un rapport de la pollution du site. Celui-ci a révélé une pollution localisée par le toluène, avec un dépassement de la VCI (Valeur de Constat d'Impact) usage non sensible. Cette zone polluée par le toluène s'étend sur environ 1500 m². Une pollution par des solvants chlorés, plus limitée et représentant un volume d'environ 625 m³, a aussi été observée sur le site avec un dépassement de la VCI usage sensible. Par ailleurs, des concentrations anormalement élevées en manganèse ont été relevées dans les eaux souterraines des 3 piézomètres implantés sur le site. Les prélèvements complémentaires ont montré des valeurs élevées en manganèse sans qu'aucun foyer particulier de cet élément n'eut été mis en évidence. La pollution est donc considérée comme diffuse et étendue à l'ensemble du site. Des concentrations élevées en ammonium ont aussi été relevées dans les eaux souterraines, supérieures à la VCI usage sensible. Les analyses des eaux souterraines ont aussi montré des teneurs anormales en fer, chlorures, azote ammoniacal et la présence en faible concentration d'hydrocarbures. A la suite de ce rapport, le bureau d'études a conclu de classer le site en classe 2, c'est-à-dire site « à surveiller », pour lequel un impact ou un risque limité persiste.

Par la suite, la société Patrick GESSET s'était engagée à réaliser des travaux de réhabilitation en stabilisant les terrains par remblaiement avec venting préalable pour les terres polluées par le toluène et les solvants chlorés. L'inspection des installations classées n'a aujourd'hui pas connaissance de la réalisation de ces travaux de réhabilitation sur le site.

Par lettre du 11 mars 2012, la SAS Sun'R a sollicité directement les services de la DREAL pour connaître l'état de pollution du site et les démarches à engager afin de pouvoir développer un projet de centrale photovoltaïque sur ce site ainsi que sur les parcelles contiguës n° 53 et 54.

Par ailleurs, l'inspection des installations classées considère que la connaissance du site n'est plus à ce jour suffisante pour donner suite aux sollicitations des bureaux d'études quant à la réalisation d'un projet de centrale photovoltaïque. De nouvelles études doivent être réalisées afin d'avoir une vision complète de la situation actuelle du site vis-à-vis de la pollution générée par les activités de la dépositrice et des sites contiguës.

État technique

Site sous surveillance après diagnostic, pas de travaux complets de réhabilitation dans l'immédiat.

Observations

Surveillance des eaux souterraines.

Référence aux inventaires

Organisme	Base	Identifiant	Lien
Administration - DREAL	Base BASOL	18.0007	http://basol.developpement-durable.gouv.fr/fiche.php?page=1&index_sp=18.0007

Sélection du SIS

Statut En édition

Critères de sélection Terrains concernés à risques potentiels à gérer

Commentaire sur la sélection Ancienne dépositrice de produits de vidange, pollution par le toluène et solvants chlorés.

Localisation D'après plans et photos aériennes à l'échelle appropriée

Cadastre Périmètre conforme à la BD parcellaire IGN / conforme au plan cadastral.gouv.fr

Observations sur la numérisation /

Caractéristiques géométriques générales

Coordonnées du centroïde X : 626751 ; Y : 6681416
Superficie totale 19 461 m²
Périmètre total 662 m
Précision des contours Bonne

Liste parcellaire cadastral

Date vérification parcellaire : 03/09/2015

Commune	Section	Parcelle	Date génération
Vierzon	EM	52	

Gestion de documents

Documents attachés au SIS

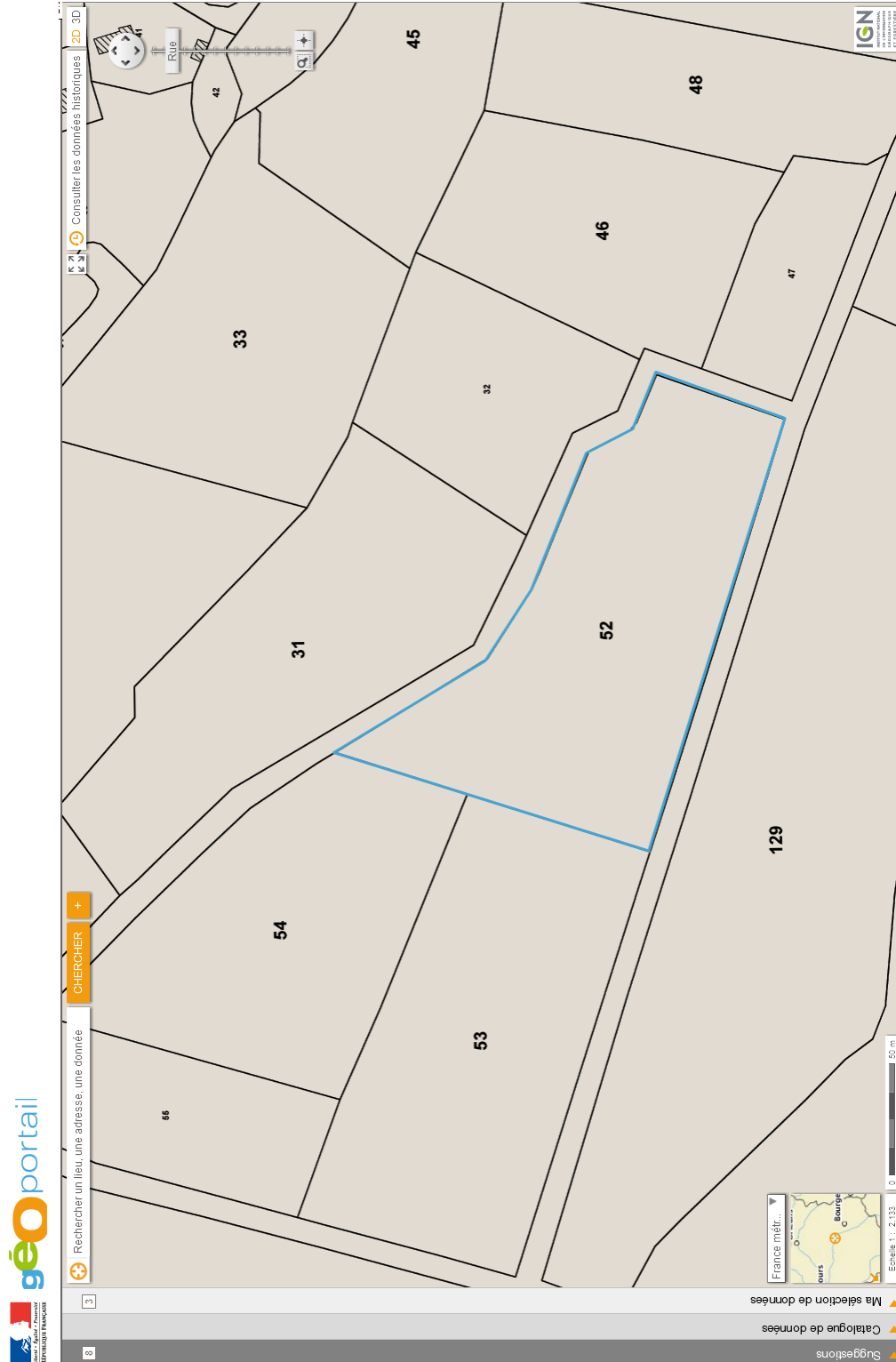
Titre	Commentaire (description succincte)	Diffusable public (oui/non)
Plan cadastral actuel du site		oui
Photographie aérienne actuelle avec limite du SIS		oui
Etude historique datant de 2001		oui
Rapport de la société SAUNIER daté de 2005		oui

Historique des interventions sur le SIS

Mise à jour automatique par l'outil

Date	Action	Utilisateur	Organisme	Commentaires

Annexe 1 : Plan cadastral actuel du site



Annexe 2 : Photographie aérienne actuelle avec limite du SIS

